

Le 19 septembre 2023

Chers directeurs d'école et surintendants,

Santé Manitoba a déclaré le 26 juin 2023 qu'il y avait une éclosion de coqueluche dans la région de Southern Health – Santé Sud. En date du 18 septembre 2023, 283 cas confirmés ou probables ont été signalés à Santé Manitoba depuis janvier 2023, dont 272 cas signalés par Southern Health-Santé Sud.

La coqueluche est une maladie hautement contagieuse qui peut être évitée grâce à la vaccination. Elle est causée par des bactéries, lesquelles sont plus contagieuses au début de la maladie et sont généralement propagées par les gouttelettes provenant des voies respiratoires lorsque la personne infectée tousse ou éternue. Les symptômes apparaissent généralement entre 7 à 10 jours après l'exposition.

La maladie commence souvent par une légère fièvre, un écoulement nasal et une toux. Elle peut causer d'importants excès de toux pouvant durer entre une et 10 semaines. Les excès de toux peuvent causer des difficultés respiratoires, des étouffements et des vomissements. Cela peut aussi compliquer l'alimentation des nourrissons.

La coqueluche peut toucher des personnes de tous âges, mais les nourrissons âgés d'un an ou moins sont les plus à risque de complications graves, y compris des pauses respiratoires, la pneumonie, des convulsions, l'enflure cérébrale et la mort. Les femmes enceintes qui en sont à leur troisième trimestre sont aussi plus à risque.

Les responsables de la santé publique reconnaissent que la pandémie de COVID-19 a interrompu certains soins de santé de routine, y compris en ce qui concerne la vaccination. Les vaccins qui protègent contre la coqueluche font partie du calendrier de vaccinations systématiques des enfants et du calendrier de vaccinations scolaires recommandées au Manitoba. Les enfants doivent être vaccinés à l'âge de deux, quatre, six et 18 mois, une fois de plus entre quatre et six ans et une autre fois en 8^e ou 9^e année.

Les calendriers de vaccinations recommandées peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<https://www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/schedules.fr.html>.

Veuillez consulter et transmettre les fiches d'information citées au personnel, aux parents/tuteurs et aux élèves de votre école, selon le cas :

- [manitoba.ca/health/publichealth/factsheets/daptphib.fr.pdf](https://www.manitoba.ca/health/publichealth/factsheets/daptphib.fr.pdf)
- [manitoba.ca/health/publichealth/factsheets/tdapipv.fr.pdf](https://www.manitoba.ca/health/publichealth/factsheets/tdapipv.fr.pdf)

Il est également important, pour éviter la propagation de l'infection, de prendre les précautions nécessaires en cas de toux et de suivre les recommandations relatives au lavage des mains,

ainsi que les routines de nettoyage et de désinfection. Nous vous encourageons vivement à continuer à mettre en pratique et à promouvoir les mesures de prévention et de contrôle des infections, y compris à communiquer les règles de l'étiquette respiratoire et de l'hygiène des mains d'une manière adaptée à l'âge des enfants.

Rappelez-vous qu'il est important :

- de fournir des renseignements aux parents à propos des symptômes à surveiller chez leur enfant;
- de demander aux parents et au personnel de vérifier leurs dossiers de vaccination pour s'assurer qu'ils sont à jour quant à toutes les doses recommandées du vaccin contre la coqueluche, et encouragez-les à parler à leur fournisseur de soins primaires, au besoin;
- de transmettre le calendrier des vaccinations recommandées par Santé Manitoba manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/schedules.fr.html;
- de collaborer avec les services de santé publique pour informer les familles et le personnel lorsqu'il y a présence d'un cas déclaré de coqueluche dans votre école, s'il y a lieu;
- si un enfant ou un membre du personnel de votre école présente des symptômes de maladie respiratoire, il est important de suivre les directives et les politiques de votre établissement. La propagation des maladies respiratoires peut être réduite en limitant l'exposition aux autres. Une personne malade peut se voir proposer un masque médical comme mesure supplémentaire pour éviter toute exposition potentielle à d'autres personnes jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de sortir de l'école.

Les personnes qui présentent des symptômes de coqueluche doivent communiquer avec leur fournisseur de soins de santé. Les personnes infectées peuvent se voir prescrire des antibiotiques et doivent rester à la maison en évitant tout contact étroit avec d'autres personnes jusqu'à la fin du traitement. Cette mesure peut contribuer à freiner davantage la propagation de l'infection. Les personnes qui ont été en contact avec des cas de coqueluche peuvent aussi se voir prescrire des antibiotiques pour les empêcher de développer la maladie.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la coqueluche ou la vaccination, communiquez avec votre fournisseur de soins primaires ou votre infirmière en santé publique, appelez Health Links-Info Santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais), ou consultez le site Web de Santé Manitoba à manitoba.ca/health/publichealth/diseases/pertussis.fr.html.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

original signed by

Richard Baydack, Ph. D.
Directeur
Lutte contre les maladies
transmissibles

original signed by

Natalie Casclang, M.D., CCMF, FRCPC
Médecin hygiéniste,
Santé de la population et du public